

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# « NI SOUS-PAYEES, NI SOUMISES » LA DISCRIMINATION DES FEMMES AU TRAVAIL DANS LA FRANCE DU XXI<sup>e</sup> SIECLE

## ELEMENTS DE CORRIGE

### A) QUESTIONS (40 points)

#### Document 1

1) D'après cet article, citez 4 caractéristiques de l'emploi féminin en France aujourd'hui ?  
(2pts)

- Les femmes représentent 46,1% des actifs.
- Elles sont plus souvent victimes du chômage que les hommes.
- Elles sont plus nombreuses à occuper un emploi précaire et à travailler à temps partiel (souvent subi).
- Elles représentent 80% des actifs ayant une rémunération inférieure au SMIC.
- Peu de femmes accèdent aux postes d'encadrement ou de direction.

2) Mettez en relation les éléments de réponse à la question 1 et le niveau de formation des femmes. Qu'en déduisez-vous ? (1pt)

- Les femmes françaises sont toujours victimes de grandes inégalités professionnelles alors que leur niveau de formation augmente : elles sont plus nombreuses que les hommes à obtenir un diplôme supérieur ou équivalent au bac.

#### Document 2

3) Selon le sexe et pour chacune des catégories socioprofessionnelles, quel est le secteur le mieux rémunéré ? (5pts = 3pts pour les femmes + 2pts pour les hommes)

- Pour les femmes : la rémunération est plus importante dans le privé quand elles sont cadres, sensiblement égale dans les deux secteurs quand elles ont une profession intermédiaire, et plus avantageuse dans le public quand elles sont ouvrières et employées.
- Pour les hommes : il est plus avantageux de travailler dans le privé quand on est cadre ou dans une profession intermédiaire, et dans le public quand on est ouvrier et employé.

4) A l'aide des données chiffrées, vous réaliserez ( sur papier millimétré, en annexe) un diagramme en barres dans lequel vous traiterez d'abord le secteur privé, puis le public.

Vous indiquerez, en abscisse, la différence de rémunération, en pourcentage, dans chaque catégorie professionnelle entre les femmes et les hommes. (8pts)

- cf. corrigé sur papier millimétré

5) Comparez et analysez les niveaux de rémunération des femmes et des hommes selon leur qualification dans les 2 secteurs, privé et public. (2pts)

- La rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes à tous les niveaux de qualification, que ce soit dans le secteur privé ou dans le public. De plus, cette disparité est la plus forte au niveau des cadres où elle atteint - 23,7% dans le privé et - 18,4% dans le public.

### **Document 3**

6) Faites la dénotation de cette image et dites quelles sont les connotations des deux éléments qui la composent. Quel type de femme cette publicité nous présente-t-elle ? (3pts)

- Cette image nous montre une femme tenant dans ses bras un ordinateur portable.
- On imagine l'ordinateur, le « copilote », mettant toutes ses compétences au service du « pilote » à qui on attribue autorité, pouvoir de décision et capacité à diriger.
- Cette publicité nous présente une femme plutôt cadre supérieur ou chef d'entreprise.

7) Cette image reflète-t-elle la réalité évoquée dans les doc. 1 et 2 ? Justifiez votre réponse.(2pts)

- L'image de la femme au travail donnée par cette publicité n'est pas du tout représentative. En effet, le document 1 indique que la majorité des femmes actives sont cantonnées dans des emplois précaires, dévalorisés ou sous-payés par rapport aux hommes. Les femmes cadres supérieurs ou chefs d'entreprise sont rares en France.
- Les documents 1 et 2 nous montrent par ailleurs que les femmes cadres subissent elles aussi diverses discriminations (salaires/types de postes)

### **Documents 4, 5 et 6**

8) Retrouvez dans les documents 4, 5 et 6 les différents types de raisons expliquant les inégalités entre hommes et femmes pour compléter le tableau suivant (à reproduire sur la copie).(5pts)

A) Raisons des inégalités dues à l'éducation des hommes et des femmes en France	B) Raisons qui tiendraient à la psychologie des femmes françaises	C) Raisons liées aux pratiques en vigueur dans les entreprises de notre pays
<p>- Le document 4 nous rappelle que les jeunes femmes intègrent le poids des futures contraintes familiales dans leur choix d'orientation scolaire.</p> <p>-Par conséquent, comme l'explique le doc. 6, les tâches éducatives et domestiques restent dévolues aux femmes qui souvent sacrifient leur carrière.</p>	<p>-D'après le doc. 5, les femmes n'ont pas suffisamment confiance en elles et sont moins ambitieuses que les hommes. Elles ne se battent pas pour dire qu'elles sont les meilleures alors qu'elles se battent souvent pour les autres.</p> <p>-Selon le document 6, les femmes se sous-estiment et limitent leurs ambitions.</p>	<p>-Les dirigeants des entreprises françaises, en majorité des hommes, cooptent leurs pairs : ils choisissent alors plutôt des hommes que des femmes. (doc.6)</p>

### **Document 4**

9) Recherchez, dans le document 4, deux solutions relevant d'une volonté politique de remédier aux inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail en France. (2pts)

- La volonté politique s'exprime dans l'accord conclu entre partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle (loi) et dans la création du label « égalité ».

10) Relevez, dans le document 4, au moins quatre actions concrètes qui, appliquées dans les entreprises, permettraient de réduire ces inégalités. (2pts)

- Rééquilibrage des embauches.
- Recrutement dans un esprit de mixité réelle.
- Ouverture des carrières.
- Création de nouveaux services avec aménagement du temps et de l'organisation du travail qui prenne en compte les contraintes familiales (ex : modes de garde des enfants).
- Ouverture de la formation et de la promotion aux femmes en leur réservant prioritairement le droit à la formation.
- Considérer la maternité comme un « plus » et non un handicap (par la formation, la validation des acquis et le retour à l'emploi).

11) Quels sont, selon le document 4, les valeurs ou principes à promouvoir pour lutter contre ces inégalités ? (2pts)

- Favoriser l'égalité ou la parité hommes/femmes dans le travail.
- Substituer la différence qui enrichit à la discrimination qui exclut.
- Sortir de la pensée unique des entreprises et du modèle monolithique masculin.
- Faire en sorte que l'égalité devienne un principe de management autant qu'une valeur d'entreprise.

### **Documents 5 et 6**

12) Comparez, dans les documents 5 et 6, les solutions proposées par la femme chef d'entreprise et l'historienne pour que les femmes s'engagent davantage dans le combat pour l'égalité professionnelle. (2pts)

- La chef d'entreprise estime que toute femme, quel que soit son statut (PDG ou infirmière) doit savoir se faire respecter. Les femmes doivent apprendre à se battre comme les hommes pour s'imposer et faire reconnaître leurs compétences. Elles doivent aussi oser prendre de plus hautes responsabilités.
- L'historienne, quant à elle, propose d'intégrer davantage l'histoire des femmes et de leurs combats dans les programmes d'enseignement, de l'école à l'université.

13) **Législation** : (4pts)

Définissez :

- a) « le temps partiel » : la durée du travail est inférieure à la durée d'un temps plein, soit en général 35 heures par semaine. Le temps partiel ne peut être imposé, il est prévu par un contrat de travail qui doit contenir certaines mentions obligatoires, notamment la durée du travail.
- b) « le travail de nuit » : tout travail entre 21 heures et 6 heures est considéré comme travail de nuit.

## **B) SYNTHESE (20 points)**

A partir de vos connaissances et des documents, dans un développement organisé d'une trentaine de lignes (avec introduction et conclusion), vous évoquerez les inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail en France, puis vous donnerez votre opinion sur les solutions susceptibles de résoudre ce problème

## **1) Inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail :**

- Les femmes sont davantage victimes du chômage.
- Elles sont plus nombreuses à occuper un emploi précaire et à travailler à temps partiel.
- Elles représentent 80% des personnes gagnant moins que le SMIC.
- Peu de femmes accèdent aux postes d'encadrement ou de direction.

Ces inégalités semblent d'autant plus injustes que le niveau de formation des femmes augmente. Elles sont plus nombreuses que les hommes à obtenir un diplôme supérieur ou équivalent au bac.

Les origines de ces inégalités sont liées à l'éducation des femmes qui continuent d'intégrer dans leurs choix d'orientation le poids futur des contraintes familiales, contraintes qui continuent très largement à leur incomber. D'autres raisons tiendraient à leur manque d'ambition et de confiance en elles. Enfin, la cooptation au sein des entreprises françaises favorise l'attribution des postes-clés aux hommes : les hommes choisissent des hommes.

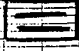

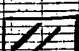
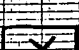
## **2) Solutions évoquées dans les documents :**

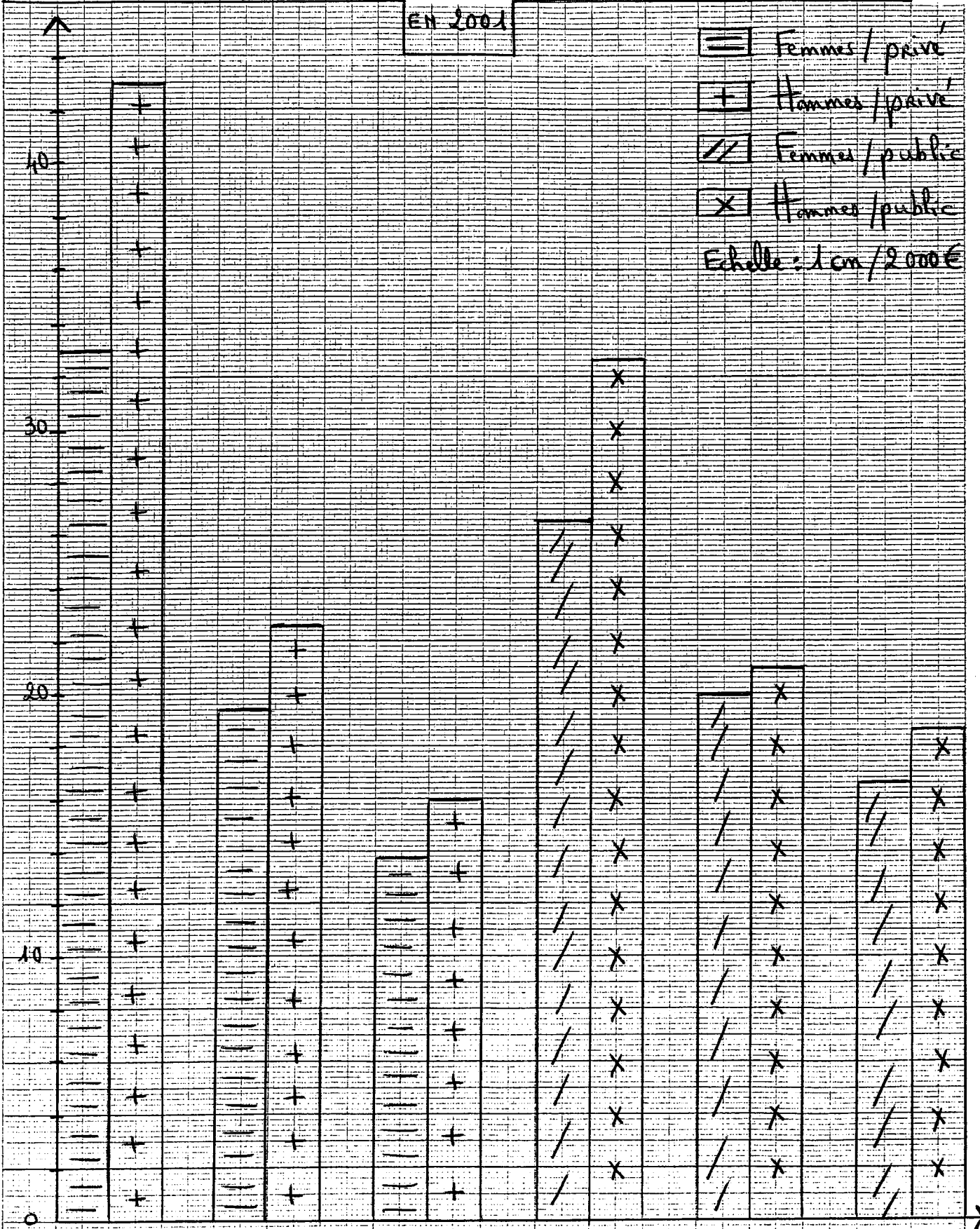
- Volonté politique : accord entre partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle, création du label « égalité ».
- Intégrer davantage l'histoire des femmes et de leurs combats dans les programmes d'enseignement.
- Rééquilibrage des embauches.
- Recrutement dans un esprit de mixité réelle.
- Ouverture des carrières, de la formation et de la promotion aux femmes.
- Prise en compte, dans l'aménagement du temps de travail, des contraintes familiales afin que la maternité ne soit plus considérée comme un handicap.
- Faire en sorte que l'égalité devienne un principe de management autant qu'une valeur d'entreprise.
- Les femmes doivent apprendre à se battre comme les hommes pour s'imposer et faire reconnaître leurs compétences.
- Elles doivent oser prendre de plus hautes responsabilités.

# CORRIGÉ QUESTION N°(4)

## DISPARITÉS DE RÉMUNÉRATIONS PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

EN 2001

-  Femmes / privé
  -  Hommes / privé
  -  Femmes / public
  -  Hommes / public
- Echelle: 1 cm / 2000€



DIFFERENCES H/F EN %		SECTEUR PRIVÉ		SECTEUR PUBLIC	
CADRES	25%	PROF. INTERM.	13,5%	CADRES	18,5%
		EMPLOYÉS OUVRIERS	13,13%	PROF. INTERM.	4,76%
				EMPLOYÉS OUVRIERS	10,8%